

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 23 mai 2025***L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois mai à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai**Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Caroline Blain, Fabien Oleron à Olivier Marlot, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier.**Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gurtner**Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2025-05-038****OBJET : Contrat pour la réalisation et le suivi de l'auto-surveillance de la STEP.**

Dans le cadre de la gestion et du suivi de la station d'épuration communale, le Maire indique que la commune de Levier doit procéder au renouvellement du contrat de prestations.

Ce contrat définit les modalités d'intervention du prestataire en matière d'auto-surveillance réglementaire de l'installation.

Le Maire indique que le contrat est reconduit avec la Société de Distribution Gaz et Eaux, mieux-disante, pour une durée initiale de deux ans et pourra être renouvelé trois fois, pour une durée d'un an. Le montant de la rémunération versée au Prestataire est fixé à 2 475€ HT par trimestres, soit 9 900€ H.T par an. Ce tarif pourra être révisé chaque année. Le contrat entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2025 et pourra courir jusqu'au 30 juin 2030 au plus tard.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Donnent pouvoir au Maire pour renouveler le contrat pour une durée de cinq ans au prix de 2 475€ HT par trimestre ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20250523-2025_05_038-DE

Berser
Levraut

Le Maire,
Marc SAULNIER.